

---

**Q-254**

---

**Référence:**

12. COMMENTAIRES SUR LES ÉTUDES DE RÉFÉRENCE

12.1 Étude de référence sur les sols et le terrain

Section 3.2.1

**Demande ou Question:**

Figure 2 (Sigeom data) indicates a fault passing within ½ km of the marine terminal and 1 km of the LNG plant and tanks. The uncertainty in the position of the fault should be assessed, together with the likelihood that other unmapped faults exist. Further, the dip symbol indicates that the fault dips SE, i.e., under the plant. The dip of the fault should be given. If the fault is dipping at 60 degrees (a reasonable value, but just taken for convenience), the fault will be about 2 km underground beneath the plant. Is the fault active, or not?

**Réponse:**

Énergie Cacouna a entrepris une évaluation du potentiel sismique du chantier qui évaluera à cette question. L'étude devrait se terminer en avril et le rapport sera publié à ce moment.

---

**C-057**

---

**Référence:**

Section 3.2.2

**Commentaire:**

The seismicity assessment in this supplementary report to the EIS is inadequate in the same way the assessment in the EIS is inadequate (see general comments and comments on the Étude d'impact sur l'environnement (mai 2005)).

**Réponse:**

Cacouna Energy is undertaking a site specific seismic hazard assessment. The report is scheduled to be completed in April and will be available at that time.

---

**C-058**

---

**Référence:**

12. COMMENTAIRE SUR LES ÉTUDES DE RÉFÉRENCES

12.2 Étude de référence sur la faune terrestre et aviaire

Section 3.2.1, figure 4

**Préambule:**

Figure 4

**Commentaire:**

Cette carte aurait pu être plus précise car elle n'indique pas très bien l'emplacement des oiseaux observés. Par exemple, l'aire utilisée par le Râle jaune aurait pu être délimitée clairement au lieu d'indiquer la présence de l'espèce par un seul point. Même chose pour le Bruant de Nelson.

**Réponse:**

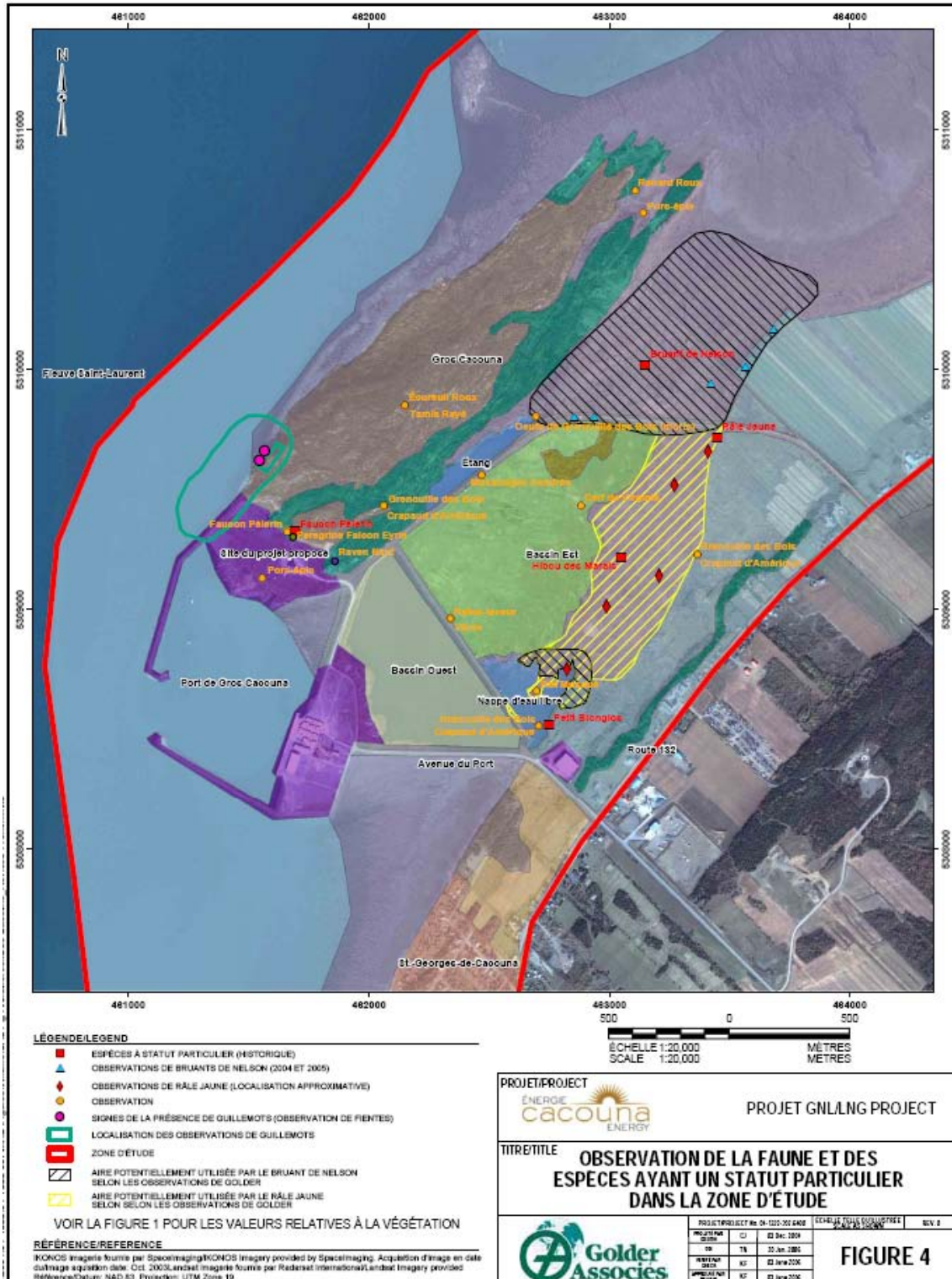
En réponse à ce commentaire, nous avons modifié la figure 4 (voir la figure C-058-1 ci-jointe).

Sur la figure C-058-1, nous avons inclus la localisation des points d'observation auxquels des Bruants de Nelson ont été observés (à l'intérieur d'un rayon de 100 mètres du point d'observation). Pour le Râle jaune, il était plus difficile de déterminer l'emplacement exact des individus. Nous avons donc indiqué les localisations approximatives de l'endroit où les Râles jaunes ont été entendus lors des inventaires.

Les contours représentant les aires potentiellement utilisées par le Bruant de Nelson et le Râle jaune ont aussi été modifiés. Ceux-ci ont été définis selon les observations réalisées par Golder, autant à l'occasion d'inventaires spécifiques que d'observations imprévues lors des études de terrain de 2004 et 2005.

C-058

Figure C-058-1 : Révision de la figure 4 de l'étude de référence



---

**C-059**

---

**Référence:**

12. COMMENTAIRES SUR LES ÉTUDES DE RÉFÉRENCE

12.2 Étude de référence sur la faune terrestre et aviaire

Section 3.2.2

**Préambule :**

Aucun

**Commentaire :**

- Plusieurs informations recueillies sur la présence des Guillemots à miroir proviennent de l'étude sur les mammifères marins ou encore d'observations fortuites (en effectuant des points de comptage). Pour vraiment répondre à la question « où nichent les Guillemots à miroir », ces observations ne sont pas très utiles. Même lorsqu'on a apparemment pris la peine de faire des observations spécifiques (ciblées sur les guillemots) en embarcation, il semble que l'on était soit trop près (les guillemots se tenaient à distance, au lare, jusqu'au départ des équipes), ou encore trop loin et sans point de vue sur la falaise utilisée par les guillemots. De plus, les périodes d'observations (nombre d'heures, à quelle heure de la journée) ne sont pas décrites, ce qui ne nous permet pas de juger de la valeur/validité des observations faites. Le va-et-vient des guillemots vers les nids n'est pas fréquent, et varie selon l'heure de la journée et durant la période de nidification. Ces renseignements auraient été utiles.
- De manière générale, et en particulier dans le tableau 5, page 37 : le fait que les Guillemots à miroir adultes observés au large de la falaise semblent flâner plutôt que s'alimenter, de ne pas avoir vu de jeunes, de n'avoir pas décelé de perchoirs, de nids ou de fientes, ne doit pas faire douter de la présence d'une colonie active à cet endroit. En effet, chez cette espèce, les signes de nidification et fientes près du nid sont presque toujours très discrets, voire inexistantes. Les nids sont en général extrêmement bien dissimulés, et peuvent être situés au creux de la moindre petite fissure dans une falaise, même si cette dernière semble presque lisse, et même lorsque la pente est négative. Dans une telle situation il ne faut pas espérer repérer d'indices visuels de nidification, à l'exception du comportement des oiseaux.

---

C-059

---

- Aussi, si les sites de nidification sont dans une falaise très escarpée, sans corniche apparente, les guillemots ne s'y perchent pas et se reposeront plutôt sur l'eau ou près du rivage, tel qu'ils ont été observés.
- Quant aux jeunes, leur période d'élevage au nid est relativement longue, soit un bon cinq semaines. Ils savent presque voler lorsqu'ils quittent le nid, ce qui se produit généralement au crépuscule. Les jeunes ne demeurent pas dans les environs de la colonie. Bref, à cause de la date où ce phénomène de très courte durée se produit, et de l'heure du jour (le crépuscule), il était plutôt irréaliste d'espérer voir des jeunes pour confirmer la nidification des guillemots.
- Par ailleurs, la présence constante de guillemots « flânant » à proximité d'une falaise n'est jamais le fruit du hasard, et l'observation d'adultes se posant et « disparaissant » dans une falaise (observations du 7 au 9 juin 2005) est une preuve peu équivoque que ces oiseaux y nichent. Malheureusement, les observateurs n'ont pas pu localiser les endroits où les oiseaux se sont posés car ils avaient la vue obstruée (n'avaient pas une vue directe sur la falaise). C'est pourtant précisément ces observations qui auraient été utiles pour délimiter convenablement la zone de la falaise où les guillemots nichent. La seule autre façon de confirmer officiellement la nidification serait d'escalader et d'inspecter en détail la falaise à l'aide d'équipement spécialisé, ce qui est impensable.
- Finalement, si le 9 juin 2005 on n'a pas réussi à observer de Guillemots à miroir faisant la navette entre le fleuve et la falaise, ce pourrait être en partie à cause de la présence des observateurs. On mentionne justement que durant l'étude les guillemots sont demeurés à 300-400 mètres du rivage puis se sont rapprochés après le départ des équipes.
- Au bas de la page 33 : « Cependant, seuls quatre individus ont été observés par Environnement Canada en 2004 (Charette, communication personnelle, 2005b) ». La source et l'information sont à vérifier. Monsieur Charette n'a pas transmis d'informations sur l'avifaune ou des données d'inventaires sur les colonies ou les oiseaux lors de communications personnelles. Nous suggérons de contacter Monsieur Jean-François Rail responsable des oiseaux marins au Service canadien de la faune, afin de vérifier et valider ces renseignements.

**Réponse:**

- a) Les observations ont été réalisées à une certaine distance de la colonie de guillemots afin de minimiser les risques de perturber leurs comportements.

## C-059

Comme il a été noté lors des études de terrain, les guillemots observés restaient assez loin du rivage lorsque les observateurs s'approchaient du bord de la falaise à pied. Lors des observations réalisées à partir d'une embarcation, l'équipe de terrain se maintenait à une bonne distance de la colonie pour déterminer le nombre d'individus qui flânaient ou s'alimentaient dans les environs. L'équipe s'approchait ensuite graduellement, le plus près possible de la rive, afin d'être en mesure de trouver des signes de la présence de nids ou de corniches utilisées comme perchoir dans la falaise.

Les dates et heures auxquelles les observations de guillemots à miroir ont été réalisées, ainsi que l'effort d'échantillonnage fourni, sont indiqués au tableau suivant :

Date	Heure	Effort d'échantillonnage	Commentaires
1 <sup>er</sup> juillet 04	13h00-14h30 (approx.)	2,5 heures	Excursion en bateau pour tenter de délimiter l'étendue de la colonie.
29 juin – 2 juillet 04	À différentes heures entre 13h00-16h00	8 heures au total	Observations accessoires récoltées quotidiennement sur le site (c.-à-d. lorsque les inventaires par points d'écoute étaient terminés); Les observations étaient réalisées à partir de la rive sud de Gros Cacouna (approx. 300 à 400 m de la colonie).
14 juillet 04	12h30-15h30	3 heures	Observations accessoires effectuées à partir d'un bateau lors d'inventaires de mammifères marins. 25 guillemots ont été observés nageant au pied de la falaise, avec une faible activité.
14 avril 05	13h00-15h30	2,5 heures	8 guillemots ont été observés à partir du bateau. Les conditions météo ont empêché de détailler les informations.
7-9 juin 05	À différentes heures entre 13h00 -16h00	6 heures au total	Observations accessoires récoltées sur le site chaque jour (c.-à-d. lorsque les inventaires par points d'écoute étaient terminés); Les observations étaient réalisées à partir de la rive sud de Gros Cacouna (approx. 300 à 400 m de la colonie).
8 juin 05	11h00 – 12h30	1,5 heures	Excursion en bateau pour tenter de délimiter l'étendue de la colonie.
9 juin 05	05h00– 07h00	2 heures	Observations spécifiques pour déterminer l'activité des guillemots à miroir, à l'emplacement de la colonie ou aux alentours, à partir d'un emplacement bien dissimulé.
10 juin 05	04h30– 07h00	2,5 heures	Observations spécifiques pour déterminer l'activité des guillemots à miroir, à l'emplacement de la colonie

C-059

			ou aux alentours, à partir d'un emplacement bien dissimulé.
--	--	--	---

- b) Énergie Cacouna est en accord avec ce commentaire et assume que la colonie est active, en se basant sur les informations provenant du Service canadien de la faune (SCF) et d'autres observations. Les efforts d'échantillonnage ont été basés sur cette affirmation et ont été déployés dans le but de délimiter l'étendue de la colonie (en se référant aux observations d'activité ainsi qu'aux patrons de vol à destination et en provenance de la falaise) et afin de possiblement localiser des sites de nidification actuels et potentiels.
- c) Énergie Cacouna apprécie l'information supplémentaire à ce sujet.
- d) Lors des inventaires d'oiseaux nicheurs effectués à Gros Cacouna le 8 juin 2005, l'équipe du projet a rencontré, sur le site, Patrick Labonté (SCF) et son collègue. M. Labonté a alors mentionné que la période idéale d'observation du comportement des guillemots, plus particulièrement les vols de va-et-vient à partir de la falaise, était tôt le matin juste avant l'aube et à l'aube (c.à.d. 04h00 à 07h00). Par conséquent, des inventaires sur le terrain spécifiques aux guillemots ont été planifiés selon les recommandations de M. Labonté, en juin 2005.
- e) Il est vrai que lors des observations effectuées à partir de la face de la falaise, la vue était partiellement obstruée par les formations rocheuses du rivage de Gros Cacouna. De plus, étant donné le terrain escarpé, il n'était pas possible d'accéder à pied au dessus de la falaise, ce qui aurait permis d'observer la colonie du haut de la falaise. Cependant, des informations additionnelles provenant de M. Jean-François Rail (comm. pers., 16 janvier 2006) nous ont été fournies concernant l'estimation de l'étendue de la colonie basée sur des inventaires réalisés par le SCF et le MRNF. Ces informations ont été utilisées pour mettre à jour une carte illustrant les limites proposées pour la zone de dynamitage ainsi que la colonie de guillemots à miroir (voir la figure C-059-1 ci-après).



C-059



---

C-059

---

- f) Comme mentionné dans le tableau de la partie (a) de la réponse à cette question, les observations accessoires ont été effectuées à une distance de 300 à 400 mètres de la colonie dans le but de minimiser le dérangement potentiel des oiseaux. Les 9 et 10 juin 2005, des périodes d'observations plus intensives ont été réalisées sur le rivage à partir d'un point bien dissimulé. Suite à ces observations et basé sur l'activité des oiseaux, il a été jugé que la présence d'observateurs à cet endroit n'affectait pas le comportement des guillemots à miroir de la colonie.
- g) M. Jean-François Rail a été contacté (comm. pers., 13 janvier 2006) et a confirmé que 4 guillemots à miroir avaient été observés en 2004 sur le Rocher de Cacouna (une île située à environ 2,0 km au nord-est de la colonie de guillemots).. Il a également confirmé que 38 guillemots à miroir ont été observés en 2000 au « Cap du Gros Cacouna » (c.-à-d. localisation de la colonie de guillemots dans la falaise), ainsi que 16 individus au même endroit en 1990. De plus, M. Rail a fourni de l'information supplémentaire (comm. pers., 16 janvier 2006) indiquant que « Dans le cadre d'inventaires conjoints SCF-MRNFP menés l'été dernier dans les aires protégées fédérales, Alain Desrosiers a observé le 8 juin 2005, tôt le matin à partir d'une embarcation, 20 guillemots près de la falaise. Le 14 juin, il en observait 17, et finalement le 29 juin, il comptait 30 individus. » Il a également fourni la localisation approximative de la colonie; cette localisation est basée entre autres sur ces inventaires.

Nous tenons aussi à vous informer que nous avons bel et bien reçu des informations sur les colonies d'oiseaux par M. Charrette, par courriel, le 10 février 2005.

---

**C-060**

**Référence:**

12. COMMENTAIRE SUR LES ÉTUDES DE RÉFÉRENCES

12.2 Étude de référence sur la faune terrestre et aviaire

Section 3.4, Tableau 8, p.58

**Préambule :**

Aucun

**Commentaire:**

Dans la colonne « besoins en matière d'habitat », il semble que l'on n'a pas tenu compte des besoins en habitats des espèces en dehors de leur période de nidification. Ainsi, le Garrot d'Islande et le Arlequin plongeur utilisent le fleuve en migration et durant l'hiver, ce qui n'est pas mentionné dans le tableau.

**Réponse:**

Le tableau 8 de l'étude de référence sur la faune terrestre et aviaire a été modifié afin d'inclure les besoins en matière d'habitat, en dehors de la période de nidification, pour le Garrot d'Islande et l'Arlequin plongeur. Les modifications sont inscrites en caractère gras dans le tableau révisé ci-dessous:

C-060

**Tableau 8 (révisé): Espèces fauniques en péril observées et susceptibles de l'être dans la zone d'étude de référence, 2004**

Espèce	Nom scientifique	Statut fédéral [COSEPAC 2004]	Liste provinciale [MENV 2004a]	Observée lors des études de terrain de 2004	Besoins en matière d'habitat <sup>(a)</sup>
<b>Mammifères</b>					
<b>Rongeurs</b>					
campagnol des rochers	<i>Microtus chrotorrhinus</i>	---	susceptible d'être désigné espèce menacée ou vulnérable	non	régions boisées rocheuses humides et fraîches, sous des falaises ou des affleurements rocheux; habituellement près des sources dans la forêt ou sous des arbustes aux abords de petites clairières dans les forêts d'épinette, de bouleau et de sapin baumier.
campagnol-lemming de Cooper	<i>Synaptomys cooperi</i>	---	susceptible d'être désigné espèce menacée ou vulnérable	non	tourbières à sphaigne ou marais herbeux et forêts mixtes qui en bordure des milieux humides

**C-060**

<b>Espèce</b>	<b>Nom scientifique</b>	<b>Statut fédéral [COSEPAC 2004]</b>	<b>Liste provinciale [MENV 2004a]</b>	<b>Observée lors des études de terrain de 2004</b>	<b>Besoins en matière d'habitat<sup>(a)</sup></b>
musaraigne fuligineuse	<i>Sorex fumeus</i>	---	susceptible d'être désigné espèce menacée ou vulnérable	non	terreaux de feuilles dans les forêts de feuillus matures, troncs d'arbres morts recouverts de mousse, rochers et aulnes en bordure des cours d'eau
musaraigne pygmée	<i>Microsorex hoyi</i>	---	susceptible d'être désigné espèce menacée ou vulnérable	non	régions boisées, tourbières, prairies humides
musaraigne de Gaspé	<i>Sorex gaspensis</i>	espèce préoccupante	susceptible d'être désigné espèce menacée ou vulnérable	non	limitée aux secteurs rocailloux et accidentés des pentes de talus humides et frais, aux affleurements rocheux dans les forêts denses et sous les pierres près des cours d'eau
<b>Mustélidés</b>					
belette pygmée	<i>Mustela nivalis</i>	---	susceptible d'être désigné espèce menacée ou vulnérable	non	terrains boisés ouverts, champs cultivés, prairies, broussailles, forêts mixtes, régions marécageuses et riveraines
<b>Ciconiiformes</b>					

C-060

Espèce	Nom scientifique	Statut fédéral [COSEPAC 2004]	Liste provinciale [MENV 2004a]	Observée lors des études de terrain de 2004	Besoins en matière d'habitat <sup>(a)</sup>
petit blongios	<i>Ixobrychus exilis</i>	espèce menacée	susceptible d'être désigné espèce menacée ou vulnérable	non	marais d'eau douce et étangs près des plans d'eau de faible débit dans des zones densément peuplées de scirpes, de quenouilles et de carex

C-060

Espèce	Nom scientifique	Statut fédéral [COSEPAC 2004]	Liste provinciale [MENV 2004a]	Observée lors des études de terrain de 2004	Besoins en matière d'habitat <sup>(a)</sup>
<b>Ansériformes</b>					
arlequin plongeur	<i>Histrionicus histrionicus</i>	espèce préoccupante	susceptible d'être désigné espèce menacée ou vulnérable	non	se reproduit le long des cours d'eau et des rivières à courant rapide dans les régions boisées montagneuses. <b>Lorsqu'il n'est pas en période de reproduction, il est généralement retrouvé en eau salée, près des côtes rocheuses et des îles lui procurant des mollusques et crustacés en abondance.</b>

C-060

Espèce	Nom scientifique	Statut fédéral [COSEPAC 2004]	Liste provinciale [MENV 2004a]	Observée lors des études de terrain de 2004	Besoins en matière d'habitat <sup>(a)</sup>
garrot d'Islande	<i>Bucephala islandica</i>	espèce préoccupante	susceptible d'être désigné espèce menacée ou vulnérable	non	Fréquente des étangs dans les habitats forestiers, petits lacs alcalins pour la reproduction. <b>Lors des périodes de migration automnale et d'hivernage, le garrot d'Islande fréquente les deux rives de l'estuaire. Il est généralement trouvé en eau salée, près des côtes et occasionnellement près des rivières.</b>



C-060

Espèce	Nom scientifique	Statut fédéral [COSEPAC 2004]	Liste provinciale [MENV 2004a]	Observée lors des études de terrain de 2004	Besoins en matière d'habitat <sup>(a)</sup>
<b>Falconiformes</b>					
pygargue à tête blanche	<i>Haliaeetus leucocephalus</i>	---	vulnérable	non	à proximité de grands plans d'eau, habituellement un lac ou une rivière intérieur; les zones de reproduction doivent disposer de grands arbres près du littoral, appropriés pour la nidification et le perchage, de populations de poissons abondantes et connaître relativement peu de perturbations anthropogéniques
buse à épaulettes	<i>Buteo lineatus</i>	espèce préoccupante	---	non	régions boisées matures peuplées de feuillus, plus particulièrement dans la plaine inondable ou les forêts matures des basses terres avec des eaux libres et des clairières

C-060

Espèce	Nom scientifique	Statut fédéral [COSEPAC 2004]	Liste provinciale [MENV 2004a]	Observée lors des études de terrain de 2004	Besoins en matière d'habitat <sup>(a)</sup>
aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	---	susceptible d'être désigné espèce menacée ou vulnérable	non	habite de vastes régions sauvages et montagneuses avec des fronts de falaise abrupte et des canyons pour la nidification, et des étendues ouvertes, telles que les marais et les tourbières, pour la chasse.
faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus anatum</i>	espèce menacée	vulnérable	oui	falaises près des plans d'eau pour la nidification et champs ouverts, marécages et marais pour la chasse
<b>Rallidés</b>					
râle jaune	<i>Coturnicops noveboracensis</i>	espèce préoccupante	susceptible d'être désigné espèce menacée ou vulnérable	oui	marais, tourbières à proximité d'étangs et marais de grande étendue où se trouvent certaines eaux libres ainsi que des herbes longues et de longs joncs
<b>Laridés</b>					
sterne caspienne	<i>Sterna caspia</i>	---	susceptible d'être désigné espèce menacée ou vulnérable	non	grands lacs riches en petits poissons

C-060

Espèce	Nom scientifique	Statut fédéral [COSEPAC 2004]	Liste provinciale [MENV 2004a]	Observée lors des études de terrain de 2004	Besoins en matière d'habitat <sup>(a)</sup>
<b>Strigiformes</b>					
hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	espèce préoccupante	susceptible d'être désigné espèce menacée ou vulnérable	non	terrain dégagé, notamment la prairie, les baissières herbeuses ou arbustives, les marécages, les pâturages et les zones déboisées
<b>Passériformes</b>					
grive de Bicknell	<i>Catharus bicknelli</i>	espèce préoccupante	susceptible d'être désigné espèce menacée ou vulnérable	non	associée exclusivement aux peuplements de conifères rabougris en régions montagneuses et côtières, de même que les peuplements de conifères en régénération
bruant de Nelson	<i>Ammodramus nelsoni</i>	---	susceptible d'être désigné espèce menacée ou vulnérable	oui	occupe les baissières salées dominés par la spartine étalée intercalée de nombreuses cuvettes de marée

(a) Banfield (1987); Wrigley (1986); Gauthier et Aubry (1996); Peterson (2004); Alsop III (2004); Fradette (2004, communication personnelle).

---

C-060

**RÉFÉRENCES ADDITIONNELLES:**

Peterson, R.T. 2004. Les oiseaux du Québec et de l'Est de l'Amérique du Nord. Éditions Broquet. Québec.

Alsop III, F.J. 2004. Les oiseaux du Québec et de l'Est du Canada. Éditions Dorling Kindersley Limited. Londres.

---

**C-061**

---

**Référence:**

Section 3.4, page 62, deuxième ligne

**Commentaire:**

Le mot « L'historique » devrait être retiré.

**Réponse:**

Votre commentaire est apprécié.

---

**Q-255**

---

**Référence:****12. COMMENTAIRES SUR LES ÉTUDES DE RÉFÉRENCE****12.3 Étude de référence sur la végétation et les milieux humides**

Section 3.2.2, page 18

**Préambule:**

Le site actuel du marais, d'une superficie totale de 463 ha est divisé en cinq zones qui constituent cinq unités d'habitats distinctes. La section de raccordement du gazoduc (1 kilomètre) au terminal méthanier ne peut contourner le système hydraulique du bassin saumâtre ouest adjacent au marais de Cacouna sans créer des problèmes de perte d'habitat.

**Demande ou Question:**

Quelles seront les stratégies d'atténuation proposées par le promoteur sur le milieu des marais?

**Réponse:**

Le gazoduc qui desservira le terminal proposé d'Énergie Cacouna constitue un projet distinct qui sera construit par une entité autre que Énergie Cacouna. Lorsqu'il sera proposé, il sera assujéti à toutes les approbations fédérales et provinciales en vigueur.

Énergie Cacouna n'a pas pris de décision quant au tracé du gazoduc à proximité du terminal et n'en prendra pas jusqu'à ce que le promoteur du gazoduc évalue les choix et les enjeux et qu'il considère les mesures d'atténuation face à toute préoccupation.

Sans égard à l'identité du promoteur, il existe pour les projets de gazoducs des critères bien établis pour les tracés ainsi que des mesures d'atténuation éprouvées et ces critères serviront pour éviter ou réduire les impacts dans les zones environnementalement sensibles. Par conséquent, ce serait une priorité pour tout promoteur d'éviter de toucher physiquement au marais à l'est du risberme de roches, en plus de réduire au minimum tout impact indirect au marais. Parmi les tracés potentiels, on pourrait suivre le chemin du port ou une ligne le long de la lisière ouest du risberme de roches qui sépare le marais de l'étang d'eau saumâtre. D'autres tracés peuvent cependant être considérés.

---

**Q-255**

---

Consécutivement au tracé, il est courant, pour les gazoducs qui traversent des cours d'eau de préserver le drainage naturel qui, dans le cas présent, inclut les marées. Les techniques habituelles pour préserver le drainage naturel comprennent l'enfouissement du gazoduc, l'installation de ponceaux dans les servitudes du gazoduc et l'utilisation de matériaux de recouvrement perméables. Ces moyens éventuels d'atténuation et ces choix de tracés seront sans aucun doute pris en considération au moment de planifier la conception et la construction, en vue de tenir compte des préoccupations environnementales liées à la zone des marais.

Enfin, il est important de se rappeler que le tracé et les mesures d'atténuation proposés par le promoteur du projet de gazoduc seront examinés de très près par les organismes fédéraux et provinciaux qui ont la responsabilité de donner leur approbation au projet. Conséquemment, Énergie Cacouna est d'avis qu'on tiendra compte de façon complète de toute préoccupation environnementale à propos du marais.

---

**Q-256**

---

**Référence:**

12. COMMENTAIRES SUR LES ÉTUDES DE RÉFÉRENCE

12.3 Étude de référence sur la végétation et les milieux humides

Section 3.2.2, page 18

**Préambule :**

Le site actuel du marais, d'une superficie totale de 463 ha est divisé en cinq zones qui constituent cinq unités d'habitats distinctes. La section de raccordement du gazoduc (1 kilomètre) au terminal méthanier ne peut contourner le système hydraulique du bassin saumâtre ouest adjacent au marais de Cacouna sans créer des problèmes de perte d'habitat.

**Demande ou Question:**

Quelles seront les mesures d'atténuation spécifiques pour la zone des marais?

**Réponse:**

Veillez vous référer à la réponse Q-255.



---

**Q-257**

---

**Référence:**

12.3 Étude de référence sur la végétation et les milieux humides  
Section 3.2.2, page 18

**Demande ou Question:**

Quel est le degré de certitude du succès de la mise en place des mesures d'atténuation pour assurer l'avenir du développement durable de l'écotourisme au Bas Saint-Laurent?

**Réponse:**

Il y a un degré de certitude élevé que la construction et l'exploitation du projet n'affecteront pas de façon négative l'avenir du développement durable de l'écotourisme dans la zone d'étude locale et la zone d'étude régionale.

Le projet d'Énergie Cacouna n'a pas le potentiel d'affecter le développement durable de l'écotourisme à l'échelle de la région administrative du Bas-Saint-Laurent.

L'ÉIE décrit un certain nombre de mesures d'atténuation afin de s'assurer que le projet aura un impact minimal sur le milieu physique et social. Les mesures d'atténuation liées au trafic traitent également des impacts potentiels sur le tourisme et sont analysées au tableau 7.5-13. Les mesures d'atténuation traitant des impacts potentiels sur le tourisme et les ressources naturelles se trouvent aux sections traitant de l'environnement sonore (section 5.4.1.1), la végétation et les milieux humides (tableau 6.3-1), la faune terrestre et aviaire (tableau 6.4-1), des poissons marins et leur habitat (tableau 6.5-1), des poissons des eaux intérieures et leur habitat (tableau 6.6-1), des mammifères marins (tableau 6.7-2) et des ressources visuelles (tableau 7.6-1). Les mesures d'atténuation spécifiques additionnelles liées au tourisme et aux ressources naturelles sont présentées au tableau 7.5-16.

Les mesures d'atténuation proposées pour la zone d'étude locale mentionnées ci-dessus ont prouvé leur efficacité à de nombreuses occasions.

---

**Q-258**

---

**Référence:**

12.4 Étude de référence sur les ressources patrimoniales

Section 1.3, page 2

**Demande ou Question:**

La construction et, par la suite, la mise en opération du port méthanier, vont-elles avoir un impact sur le paysage patrimonial du village de Cacouna?

**Réponse:**

Les ressources visuelles panoramiques sont considérées comme ayant une grande valeur sociale et le projet aura un impact moyen sur cette CVE. Toutefois, les changements dans les ressources visuelles panoramiques ne causeront sans doute pas, sur la vie des gens, une perturbation d'une ampleur telle que ces changements leur sembleront inacceptables car en général, le projet n'occupera pas une grande proportion du paysage et ne représentera pas un changement fondamental par rapport au genre d'aménagements industriels déjà en place dans la zone du Port de Gros Cacouna. Les mesures d'atténuation en place au cours de la phase d'exploitation du terminal, telles que l'entretien des installations, l'aménagement paysager, la coloration appropriée des bâtiments et l'enlèvement du silo de Ciment-Québec, font en sorte que les impacts visuels à court et moyen terme seront minimisés au site du terminal. Les impacts du projet sur la qualité du paysage et les points d'intérêt visuel seront marqués pour certains résidents et visiteurs à moyen terme, mais ne sont pas considérés comme significatifs.

---

**Q-259**

---

**Référence:**

12.4 Étude de référence sur les ressources patrimoniales

**Demande ou Question:**

Est-ce que ce village, qui se démarque dans le circuit touristique du Bas-Saint-Laurent va conserver ses attraits touristiques et toujours faire partie des 32 plus beaux villages du Québec?

**Réponse:**

La reconnaissance d'un village par l'Association des Plus Beaux Villages du Québec n'est pas irrévocable (Girardville 2006). Il n'y a toutefois aucun processus systématique d'inspection de ces villages. Si l'Association reçoit une plainte, elle en informera le conseil municipal concerné et demandera sa réaction.

La section 7.5.8.1 de l'étude d'impact sur l'environnement (ÉIE) démontre l'engagement de la paroisse et du village de Saint-Georges-de-Cacouna de préserver cette beauté (plans d'urbanisme).

L'ÉIE n'identifie aucun impact important engendré par la construction ou l'exploitation du projet sur les ressources patrimoniales ou visuelles.

À la lumière de ce qui précède, il semble hautement improbable que le village perde ses attraits touristiques et ne soit plus reconnu comme l'un des 32 plus beaux villages du Québec suite à la réalisation du projet d'Énergie Cacouna.

**Référence Citée :**

Girardville, Jean-Marie. 2006. Président. Association des Plus Beaux Villages du Québec. Conversation téléphonique. 11 janvier 2006.

**C-062**

---

**Référence:**

Section 5.2

**Commentaire:**

Le promoteur mentionne plusieurs sites archéologiques de la région, mais ne fournit aucune information sur les sites archéologiques de l'Île Verte et de son phare qui est le plus ancien du Saint-Laurent. Plusieurs sites très près du port ont été ignorés, malgré les nombreux ouvrages consultés.

**Réponse:**

Veillez vous référer à la réponse Q-261.

---

**Q-260**

---

**Référence:**

12.4 Étude de référence sur les ressources patrimoniales

Section 5.2

**Demande ou Question:**

Quels seront les impacts de l'installation du port méthanier sur le potentiel historique et touristique de l'île Verte, ainsi que tous ses attraits déjà mis en valeur (phare et site)?

**Réponse:**

Tel qu'expliqué aux sections 7.2.2 et 7.2.3 de l'Étude d'impact sur l'environnement, il n'y a aucune activité des phases de construction ou d'exploitation du projet qui pourrait affecter négativement le potentiel historique et touristique de l'Île Verte.

---

**Q-261**

---

**Référence:**

12.4 Étude de référence sur les ressources patrimoniales

Section 5.2

**Demande ou Question:**

Pourquoi n'a-t-on pas mentionné les sites déjà répertoriés en plusieurs endroits sur l'île verte qui prouvent la présence des Amérindiens?

**Réponse:**

L'étude de potentiel archéologique a été centrée sur la portion de l'île de Gros-Cacouna qui sera touchée par les travaux et par extension à toute l'île. Puisque onze sites archéologiques sont connus sur l'île, il a été jugé que cet ensemble était représentatif pour la zone d'étude. Ainsi, les sites archéologiques connus de l'île Verte, qui se situe à environ une dizaine de kilomètres de l'île du Gros-Cacouna n'ont pas été considérés.

---

**Q-262**

---

**Référence:**

12.4 Étude de référence sur les ressources patrimoniales

Section 5.2

**Demande ou Question:**

Pourquoi ne fait-on pas mention du four à chaux près de la réserve indienne de Cacouna, qui a fait partie d'une étude « Les fours à chaux du Bas-Saint-Laurent » réalisée par Émilie Devoe pour le ministère de la Culture et des Communications (citée dans la revue L'Estuaire, juin 2004)?

**Réponse:**

Ce site est mentionné à section 5.2 « Sites historiques » dans l'étude de référence sur les ressources patrimoniales. Ce site porte le Code Borden CkEj-2.

Le four (CkEj-2) a été répertorié dans les environs du terrain de golf Saint-Patrice, à Rivière-du-Loup. Ce site est situé à plus de 10 km du site du projet et ne sont mentionnés que pour illustrer le type de sites qu'on retrouve dans les environs. Ainsi, il ne sera pas touché par le développement des installations.

---

**C-063**

---

**Référence:**

Section 6.2, page 24

**Commentaire:**

Il est mentionné « Le chapitre décrivant l'occupation euro-qubécoise confirme une présence très ancienne qui pourrait remonter à environ 1750 à Gros-Cacouna, exclusivement dans la partie nord-est. » On omet d'évoquer l'histoire des terres qui bornent Gros-Cacouna, et qui ont été les premières terres à être défrichées (1765) et habitées dans la seigneurie Le Parc. Ce secteur de Cacouna, le plus ancien, que l'on nommait *isle de Cacona*, a sans aucun doute aussi un potentiel historique, là où passait la première route en bordure des marais.

**Réponse:**

Tel que mentionné dans la réponse Q-261, l'aire d'étude considérée était la portion de l'Île du Gros-Cacouna, et par extension toute l'île. Donc le secteur riverain qui pourrait comporter un potentiel archéologique important ne sera pas touché par le projet. Ajoutons que la prise en compte des données historiques des terres bordant Gros-Cacouna n'aurait pas modifié la délimitation des zones de potentiel archéologique de l'île.



---

**Q-263**

---

**Référence:**

Section 6.2, page 24

**Demande ou Question:**

Est-ce que ce lieu riche en histoire, que l'on parcourt grâce à ses sentiers, dans les marais et sur le haut de Gros-Cacouna, pour y observer les oiseaux et les mammifères marins va demeurer réellement accessible aux visiteurs?

**Réponse:**

Oui, les sentiers dans les marais aussi bien que les sentiers sur le haut de la montagne de Gros-Cacouna demeureront accessibles aux visiteurs. L'accès à ces sentiers ne sera pas restreint par la présence du terminal d'Énergie Cacouna.

---

**Q-264**

---

**Référence:**

Section 6.2, page 24

**Demande ou Question:**

Est-ce que le site va être clôturé et devenir inaccessible, vu sa proximité du site du terminal méthanier, pour n'avoir qu'une vocation à caractère industriel?

**Réponse:**

Bien que des clôtures de sécurité seront installées autour des installations du terminal de GNL, Énergie Cacouna ne prévoit aucune restriction attribuable aux opérations sur l'utilisation par le public des sentiers et des installations du marais de Gros-Cacouna ni sur l'utilisation des sentiers sur la montagne de Gros-Cacouna.

Se référer également aux réponses aux questions Q-263 et Q-007.

---

**Q-265**

---

**Référence:**

12.5 Étude de référence sur les ressources visuelles  
Section 3.1.2, page 10

**Préambule:**

Le promoteur signale les attraits et écrit : « Les résidants souhaitent préserver le cadre historique et naturel de leur village. » Cette préoccupation fait aussi partie des grandes orientations d'aménagement du territoire du village Saint-George de Cacouna, signalée dans le plan d'urbanisme no. 223 de cette municipalité.

**Demande ou Question:**

Quelles solutions va proposer le promoteur pour que son projet respecte cette constatation et le plan d'urbanisme du village?

**Réponse:**

Le tableau 2.1-1 de l'Étude d'impact sur l'environnement indique que l'utilisation compatible des terres était l'un des critères utilisé dans l'analyse régionale des sites potentiels du projet. Tel qu'indiqué au tableau 2.1-3, l'une des observations faites à Cacouna lors de la reconnaissance régionale était que le relief au site proposé contribuait à réduire l'impact visuel de l'infrastructure.

Une fois le site de Cacouna sélectionné, on a continué de tenir compte de l'impact visuel dans la planification de l'aménagement des composants du terminal. En effet, la conception du projet a été ajustée à la lumière de la consultation publique afin de réduire l'impact visuel (Étude d'impact sur l'environnement, page 2-26).

La combinaison des mesures précédentes et des mesures d'atténuation du risque décrites aux tableaux 7.6-1 et 7.6-4 assurera que le projet ne se démarque pas sensiblement de l'environnement historique et naturel de Saint-Georges-de-Cacouna.

Le projet se trouve en grande partie sur un territoire d'affectations industrielles et n'entre pas en conflit avec le plan d'aménagement prévue du territoire.

---

**Q-266**

---

**Référence:**

12.6 Étude de référence sur les aspects socio-économiques

**Demande ou Question:**

Comment le promoteur compte utiliser le potentiel éducationnel de la main-d'œuvre de la ZEL car bien que le taux de chômage soit très élevé dans certains villages (23% Saint-Cyprien), il est aussi mentionné dans l'étude qu'un haut pourcentage de la population locale détient des diplômes d'une école de métier (60% supérieur à celui de l'ensemble de la population du Québec).

**Réponse:**

Tel qu'indiqué au tableau 7.5-11 de l'Étude d'impact sur l'environnement, l'initiateur entend faire le plus grand usage possible du potentiel éducationnel de la main-d'œuvre de la zone d'étude locale et de la zone d'étude régionale en utilisant divers moyens pour l'embauche de résidants des deux zones.

La réponse à la question QC-089 du MDDEP illustre certaines des étapes déjà franchies par Énergie Cacouna en vue de peaufiner sa planification (ci-jointe).

---

**QC-089**

---

**Référence :**

Section 7.5.3 Quel effet le projet aura-t-il sur l'emploi direct ?

**Préambule :**

Selon l'initiateur, les phases de construction et d'exploitation du projet généreront des emplois directs (travailleurs/année) et indirects (approvisionnement en produits et services).

**Demande ou Question :**

- (a) À cet effet, est-ce que l'initiateur entend favoriser la formation et l'embauche de personnes résidant dans la MRC de Rivière-du-Loup ?
- (1) Si oui, l'initiateur doit expliquer concrètement les mécanismes qu'il prévoit mettre en place (pour la formation spécialisée, lors des appels d'offres pour la construction du projet, les offres régulières durant la phase d'exploitation).
- (ii) Plus spécifiquement, quelles dispositions particulières l'initiateur pense-t-il favoriser pour « l'attribution de contrats dans la zone d'étude locale (ZEL) et la zone d'étude régionale (ZER) au moment d'évaluer les offres dans le cadre des contrats d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction du projet » ?
- (b) Quels moyens compte-t-il prendre pour « fournir des conseils, du soutien et de l'aide aux institutions d'enseignement de la ZEL et de la ZER afin de contribuer à la mise en place de programmes de formation et d'aider les résidents de la ZEL à trouver de l'emploi au cours de la phase d'exploitation » ?
- (c) Quels systèmes lui assureront de donner « préférence aux résidents de la ZEL et de la ZER pour l'embauche, y compris aux membres de la Première Nation Malécite de Viger pendant les phases de construction et d'exploitation » ?

---

QC-089

---

**Réponse :**

- (a) Dans la mesure du possible, Énergie Cacouna donnera la préférence pour la formation et l'embauche aux résidants de la MRC de Rivière-du-Loup.

**(1) Mécanismes prévus**

*Formation spécialisée :*

Des rencontres préliminaires ont déjà eu lieu avec des représentants du Centre de formation professionnelle de Rivière-du-Loup, le 8 octobre 2004 et du Cégep de Rivière-du-Loup, le 19 mai 2005 (Van Der Put, communication personnelle, 2005).

Les sujets de discussion abordés avec des représentants du Centre de formation professionnelle (Pavillon-de-l'avenir) étaient les suivants :

- le Pavillon-de-l'avenir offre des programmes de formation pour plusieurs métiers qui seraient utiles à la construction du terminal, y compris électriciens, soudeurs, machinistes, conducteurs d'équipement lourd et mécaniciens automobiles;
- si un camp temporaire est construit pour la phase de construction, le Centre a aussi des programmes de formation pour des professions pertinentes, comme la gestion hôtelière et les services d'alimentation;
- étant donné que le projet n'en était alors qu'à ses tout débuts, Énergie Cacouna n'était pas en mesure de prendre d'engagements, mais diverses façons dont Énergie Cacouna pourrait aider le Centre à fournir des programmes pertinents ont été abordées au cours des discussions, parmi lesquelles : des contributions financières directes affectées au développement de tels programmes; des commentaires sur le contenu des cours; fournir de l'aide pour établir des liens avec des institutions offrant des programmes liés à l'industrie du gaz naturel en Alberta, comme le Southern Alberta Institute of Technology, le Northern Alberta Institute of Technology et le Mount Royal College; l'apport d'instructeurs à temps partiel ou de conférenciers invités;
- le Centre a fourni un fascicule décrivant ses programmes actuels de formation et ses plans pour l'élaboration de nouveaux programmes pour l'avenir;

- les parties ont convenu de se rencontrer à nouveau à mesure que progressera la planification du projet et lorsque Énergie Cacouna aura une idée plus précise de ses besoins en main d'oeuvre, tant pour ce qui est des types de métiers que du nombre de travailleurs requis dans chaque métier.

La rencontre avec le Service de la formation continue au Cégep de Rivière-du-Loup peut se résumer ainsi :

- après un bref exposé sur le programme de formation continue du Cégep, les discussions ont porté sur les diverses professions et les divers métiers requis pour construire et exploiter le terminal et sur la question de savoir si certains programmes offerts au Cégep pourraient constituer la base de divers cours menant à ces emplois;
- il semble que le programme de diplômes du Cégep est davantage axé sur les fonctions cléricales et administratives, qui seraient particulièrement utiles à l'étape de l'exploitation, y compris des gestionnaires, des commis, des secrétaires, des superviseurs et des agents de sécurité;
- étant donné que le projet n'en était alors qu'à ses tout débuts, Énergie Cacouna n'était pas en mesure de prendre d'engagements, mais diverses façons dont Énergie Cacouna pourrait aider le Centre à fournir des programmes pertinents ont été abordées au cours des discussions, parmi lesquelles : des contributions financières directes affectées au développement de tels programmes; des commentaires sur le contenu des cours; fournir de l'aide pour établir des liens avec des institutions offrant des programmes liés à l'industrie du gaz naturel en Alberta, comme le Southern Alberta Institute of Technology, le Northern Alberta Institute of Technology et le Mount Royal College; l'apport d'instructeurs à temps partiel ou de conférenciers invités;
- le Centre a fourni un fascicule décrivant ses programmes actuels de formation et ses plans pour l'élaboration de nouveaux programmes pour l'avenir;
- les parties ont convenu de se rencontrer à nouveau à mesure que progressera la planification du projet et lorsque Énergie Cacouna aura une idée plus précise de ses besoins en main d'oeuvre.

---

**QC-089**

---

*Appels d'offres pour la construction*

Prière de se reporter à la réponse à la question QC-38.

*Offres régulières au cours de la phase d'exploitation :*

Prière de se reporter à la réponse à la question QC-38.

Prière de se reporter à la réponse à la question QC-38.

- (b) Voir ci-dessus.
- (c) Sous réserve des lois en vigueur ainsi que des politiques et normes, y compris les conventions collectives syndicales et les chartes des droits, voici le genre de mesures qui seront mises en oeuvre :
- aider les résidants de la ZEL et de la ZER à atteindre les niveaux de formation et d'expérience requis pour chaque catégorie d'emploi, en assistant les institutions d'enseignement de la ZEL et de la ZER dans la planification et la réalisation de programmes de formation pertinents;
  - en offrant l'aide financière, sous forme de subvention ou de prêt, assortie d'une garantie d'emploi, dans les cas où des employés potentiels ne seraient pas admissibles à l'aide financière liée aux programmes de formation et dans les cas où cette assistance financière ne couvrirait pas tous leurs besoins essentiels;
  - en faisant l'annonce préalable des emplois au sein de la ZEL et de la ZER;
  - en accordant des points spécifiques aux résidants de la ZEL et de la ZER lorsqu'ils postulent un emploi;
  - en offrant des stages d'apprentissage aux résidants de la ZEL et de la ZER;
  - en participant à des journées d'orientation et autres événements dans les institutions d'enseignement de la ZEL et de la ZER pour y informer les étudiants des emplois offerts et de la formation requise pour y accéder;
  - en garantissant un certain nombre d'emplois d'été aux résidants de la ZEL et de la ZER qui sont étudiants au secondaire, au Cégep et à l'université.



---

**Q-267**

---

**Référence:**

12.6 Étude de référence sur les aspects socio-économiques

**Demande ou Question:**

Comment le promoteur compte utiliser cette main-d'œuvre qualifiée lors de la construction de son projet?

**Réponse:**

L'initiateur entend utiliser le plus possible la main-d'œuvre provenant de la zone d'étude locale et de la zone d'étude régionale en prenant les moyens énumérés dans le tableau 7.5-11 de l'Étude d'impact sur l'environnement, et grâce à sa collaboration soutenue avec le Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup, les institutions d'enseignement locales et régionales, les regroupements d'employeurs et autres personnes et groupes intéressés.

Pour de plus amples renseignements, voir la réponse à la question QC-089 jointe à la réponse à la question Q-266.

---

**C-064**

---

**Référence:**

12.6 Étude de référence sur les aspects socio-économiques

**Commentaire:**

Les indicateurs de cohésion sociale retenus dans l'Étude socio-économique de référence ne correspondent pas tout-à fait avec ceux acceptés par les chercheurs et le gouvernement fédéral. Les travaux de Jeannotte<sup>1</sup>, (1997) et Jenson <sup>2</sup>(1998) sont éclairants sur la définition de ce concept.

**Réponse:**

Jeannotte (Mars 1997) décrit le travail d'un comité fédéral qui a été créé pour faire des recherches sur des politiques relativement à la cohésion sociale à l'échelle pancanadienne. Son rapport conçoit la cohésion sociale comme étant un processus susceptible à être influencé. Il identifie le besoin de développer des mesures et des indicateurs de cohésion sociale (Jeannotte Mars 1997, page 16), mais il n'en propose aucun.

Jenson (1998) présente un survol de diverses définitions du concept de cohésion sociale dans le temps et l'espace. Elle remarque (Jenson 1998, page 22) que les études de la cohésion sociale à l'échelle de la collectivité locale portent majoritairement sur le sentiment d'appartenance de leurs membres. Toutefois, elle ne propose ni ne réfère à une liste de mesures ou d'indicateurs de cohésion sociale.

Le but de l'Étude d'impact sur l'environnement était beaucoup plus modeste et mondain que les buts des auteurs précités. Celui-ci était simplement de donner une idée du degré d'unité, ou du sentiment d'appartenance, des résidants de la Zone d'étude locale qui pourrait aider à former des jugements qualitatifs sur leur capacité de résister aux

---

<sup>1</sup> JEANNOTTE, M. Sharon (1997). Recherche sur la cohésion sociale : Plan de travail. Référence : SRA-266.

<sup>2</sup> JENSON, Jane (1998). Les contours de la cohésion sociale : l'état de la recherche au Canada, étude des Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, no F/03, 55p.

---

**C-064**

---

pressions sociales et autres que la construction et l'exploitation du projet pourraient engendrer.

Les critères employés ont été déterminés en grande partie par la disponibilité de certaines catégories de données pertinentes. L'approche utilisée était similaire à celle employée dans l'étude d'impact sur l'environnement lorsque Cacouna était le site proposé pour le port méthanier en vertu du Arctic Pilot Project (TransCanada Pipeline 1982, page C-21).

**Références Citées :**

Jeannotte, M. Sharon. Mars 1997. Recherche sur la cohésion sociale : Plan de travail. Disponible sur le site internet : [http://www.culturescope.ca/ev\\_fr.php?ID=1641\\_201@ID2=DO\\_TOPIC](http://www.culturescope.ca/ev_fr.php?ID=1641_201@ID2=DO_TOPIC). Consulté en janvier 2006.

Jenson, Jane. Novembre 1998. Les contours de la cohésion sociale : l'état de la recherche au Canada. Disponible sur le site internet : <http://www.cprn.com/fr/doc.cfm?doc=180>. Consulté en janvier 2006.

TransCanada Pipelines. 1982. TransCanada Pipelines Arctic Pilot Project, LNG Receiving Terminal Application. Volume III. Environment Socio-Economic. Révision 2.

---

**Q-268**

---

**Référence:**

12.6 Étude de référence sur les aspects socio-économiques

**Demande ou Question:**

Comment le promoteur envisage-t-il de réduire les conflits potentiels entre la population cacounaise et les travailleurs?

**Réponse:**

Veillez vous référer aux réponses Q-174 et Q-177.

Étant donné la faible capacité d'hébergement disponible dans le Village et la Paroisse de Saint-Georges-de-Cacouna et l'abondance relative de cette capacité dans les municipalités régionales de comté de Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata et Les Basques (Centre Local de Développement de la Région de Rivière-du-Loup, 7 décembre 2005), le nombre de travailleurs recrutés de l'extérieur qui choisiront de résider dans le Village ou la Paroisse ne sera pas suffisamment élevé pour créer le potentiel pour la friction ou les autres problèmes.

Référence citée:

Centre Local de Développement de la Région de Rivière-du-Loup, 7 décembre 2005. Rapport. Sondage sur l'offre d'hébergement pour les travailleurs temporaires du chantier de construction du terminal méthanier à Cacouna.

---

**C-065**

---

**Référence:**

12.6 Étude de référence sur les aspects socio-économiques

**Commentaire :**

En dépit de l'information sur l'exode des jeunes contenue dans la nouvelle étude (ce dernier étant l'un des problèmes démographiques majeurs de la MRC), le promoteur n'offre aucune mesure pour contrer le phénomène.

**Réponse:**

Veuillez vous référer à la réponse Q-269.

---

**Q-269**

---

**Référence:**

12.6 Étude de référence sur les aspects socio-économiques

**Commentaire 65 :**

En dépit de l'information sur l'exode des jeunes contenue dans la nouvelle étude (ce dernier étant l'un des problèmes démographiques majeurs de la MRC), le promoteur n'offre aucune mesure pour contrer le phénomène.

**Demande ou Question:**

Quelles sont les possibilités prévues pour ce groupe d'âge?

**Réponse:**

Certaines des mesures d'atténuation énumérées dans le tableau 7.5-11 de l'Étude d'impact sur l'environnement seront particulièrement bénéfiques aux jeunes. Elles se résument comme suit :

- offrir des programmes de formation et d'apprentissage pendant la phase d'exploitation; et
- fournir des conseils, du soutien et de l'aide aux établissements d'enseignement dans la zone d'étude locale et la zone d'étude régionale pour mettre en oeuvre des programmes de formation.